

ACCÈS PARKINGS PMR / AMBULANCES

2018 - 2019

ENREGISTREMENT DU PASSAGER: AU MINIMUM 2H AVANT LE DÉPART DE L'AVION

Les passagers arrivant en ambulance sont enregistrés au guichet d'enregistrement dédié, correspondant à la compagnie avec laquelle ils voyagent. La société d'ambulance doit être en possession du **passoport, billet d'avion, certificat médical et bagages du passager.**

Un passager **qui voyage sur civière OU qui ne peut pas plier la jambe** (attelle ou plâtre) **devra rester dans l'ambulance jusqu'à l'embarquement.**

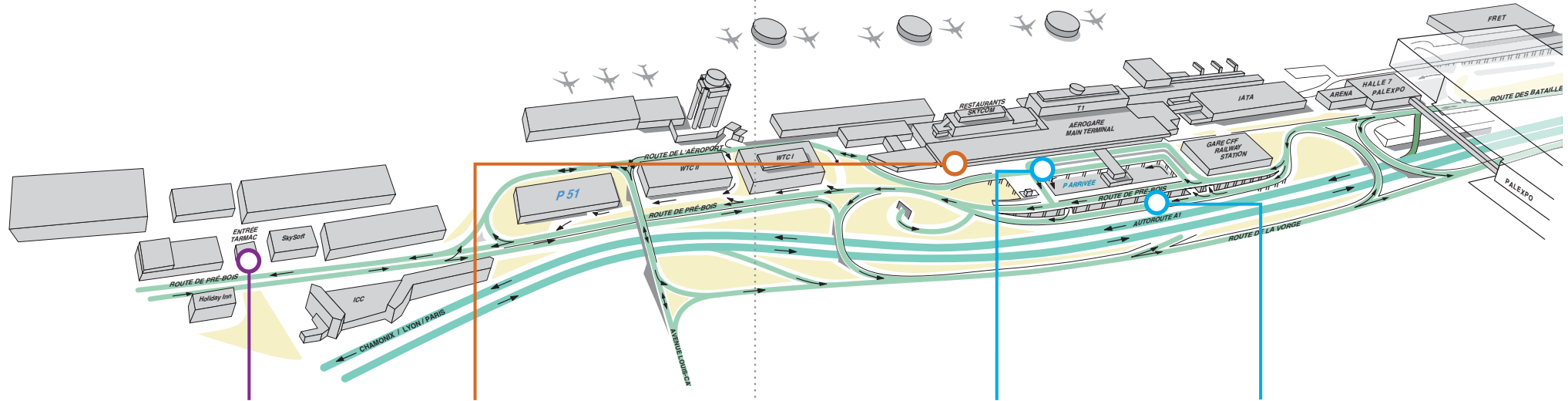
Si le passager peut plier la jambe, il entre dans la catégorie «personne à mobilité réduite (PMR)».

Les compagnies d'ambulance, dans ce cas là, sont tenues de rester à l'aéroport jusqu'à l'installation complète du passager à bord de l'avion.



✈ DÉPOSER LES PASSAGERS

✈ PRENDRE LES PASSAGERS



Entrée Pré-Bois

Route de Pré-Bois 17

Coordonnées GPS

Latitude: 46.224308

Longitude: 6.099108

P Départ Enregistrement

Niveau Enregistrement
Suivre « Dépose Rapide »

Coordonnées GPS

Latitude: 46.230120

Longitude: 6.107932

P Arrivée PMR

Niveau Arrivée

Coordonnées GPS

Latitude: 46.230816378

Longitude: 6.108645

P Arrivée Ambulances

Niveau Arrivée

Coordonnées GPS

Latitude: 46.230536493

Longitude: 6.109944348

- Une fois les formalités d'enregistrement terminées, l'ambulance doit se rendre à l'entrée Pré-Bois, au plus tard 60 minutes avant le départ de l'avion, pour le contrôle de sûreté avant d'accéder au tarmac.
- Les ambulanciers doivent se présenter à l'agent de GVAssistance avec la carte d'embarquement et le passeport du passager.
- Une fois les contrôles de sûreté effectués, attendre l'employé de GVAssistance qui accompagnera l'ambulance jusqu'à l'avion.
- Embarquement du passager à bord de l'avion en suivant les indications de l'employé de GVAssistance.
- Une fois l'embarquement terminé, les ambulanciers suivront à nouveau l'employé jusqu'à la sortie du tarmac, par le passage Pré-Bois.

- Se rendre directement à l'entrée Pré-Bois au minimum 45 minutes avant l'arrivée de l'avion et se présenter à l'agent du SSLIA pour le contrôle de sûreté et contactera GVAssistance.
- Suivre l'employé de GVAssistance qui l'accompagnera jusqu'à l'avion.
- Débarquer le passager en suivant les instructions de l'employé de GVAssistance.
- Le suivre jusqu'en porte « C1 » pour un contrôle de passeport suivant la provenance de l'avion (Schengen/ Non Schengen).
- Si le passager a des bagages enregistrés en soute, avertir la douane que l'ambulancier ira les chercher.
- Sortir du tarmac par le passage Pré-Bois.
- Pour récupérer les bagages enregistrés du passager, la société d'ambulance doit stationner son véhicule au **niveau Départ** et descendre à pied au niveau Arrivée. Entrer dans le hall bagages par la porte de Service et s'annoncer au douanier.

PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR)

AU DÉPART

Un passager à mobilité réduite (PMR) qui arrive en ambulance, **qui voyage assis comme tout autre passager**, sera pris en charge par GVAssistance une fois les formalités d'enregistrement terminées.

La société d'ambulance est tenue d'accompagner le passager lors de son enregistrement et jusqu'à la prise en charge physique par GVAssistance.

À L'ARRIVÉE

Un passager à mobilité réduite (PMR) sera pris en charge par la société d'ambulance au niveau des arrivées.

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER SUR LE TARMAC

- Ne pas enclencher les feux bleus (gyrophare), réservés au SSLIA.
- Il est strictement interdit de fumer sur le tarmac.
- La vitesse maximum autorisée est de 30 km/h.
- Respecter scrupuleusement les consignes données par l'employé (GVAssistance ou SSLIA) qui vous accompagne sur le tarmac.